Pouilloux – Vol 2022 pour l'aéroclub, direction l'exploitation de l'aérodrome

30 mars 2021



Photo aéroclub du Bassin minier.


© L'Informateur de Bourgogne


© L'Informateur de Bourgogne


© L'Informateur de Bourgogne


© L'Informateur de Bourgogne



Décalage horaire ou changement d'heure ? Toujours est-il que dimanche matin à la salle des fêtes de Pouilloux où s'est déroulée l'assemblée générale de l'aéroclub du Bassin minier, a flotté une certaine confusion chez les membres de l'association. Remarquez, ils pouvaient être inquiets sur le devenir de leurs activités sur le tarmac polliacien. Ils venaient d'apprendre, même si la communauté urbaine Creusot Montceau avait préparé le terrain d'atterrissage, que le projet du nouveau club house tombait dans les oubliettes et que la gestion de l'aérodrome serait soumis à un appel d'offres.

Avec une heure de sommeil en moins, ces informations eurent du mal à décoller. Même Daniel Meunier, premier vice-président de la CUCM, en charges des finances et des transports, venu les rassurer, s'emmêla les hélices quand il rappela le montant de la subvention. « Elle est reconduite pour 45 000 € » alors qu'en définitive, elle se monte à 41 500 €. Le jet lag, là encore entre Saint-Vallier et Pouilloux.

En définitive, du côté de l'aéroclub et de son président Stéphane Stepien, tout laissait à penser que la communauté urbaine avait l'intention de couper l'herbe sous le pied de l'association. « Nous ne lâchons pas l'aérodrome » affirme Daniel Meunier. Malgré ses paroles rassurantes, un certain scepticisme planait au-dessus les têtes.

Le club house avec son bar, lieu de rencontre et travail, a besoin d'une mise aux normes. Il avait donc été décidé d'en construire un nouveau dont le montant atteignait 500 000 €. « Mais la communauté urbaine ne pouvait pas assurer seule le projet financièrement parlant » rappelle Jérôme Ferrucci, directeur des déplacements urbains à la CUCM.

Deux nouvelles conventions en 2022

Hélas, le tour de table d'investisseurs susceptibles de monter à bord, s'avéra un échec, même si un temps, le Département se montra intéressé du bout du doigt. « Donc nous avons décidé d'arrêter le projet » stipule-t-il.

A cette première turbulence s'ajouta la seconde, l'appel d'offres pour la gestion de l'aérodrome. Là encore, il n'est pas question de débarquer l'équipage de l'association et les priver de leurs prérogatives. Et quand bien même une convention raccorde l'aéroclub à la CUCM, pour être dans clous juridiquement parlant, « nous devons lancer un appel d'offres pour l'exploitation économique de l'aérodrome en 2022 » explique Daniel Meunier.

« Ainsi nous déléguerons au prochain exploitant et l'aéroclub peut parfaitement postuler » reconnaît Jérôme Ferrucci.. » En somme il s'agit d'assurer l'entretien des abords de la piste et la sécurité des avions en lien avec la DGAC (direction générale de l'aviation civile). « Ce sont les charges qui représentent la subvention de la CUCM que nous verserons au prochain exploitant ».

En 2022, il y aura deux conventions, l'une pour l'exploitation, l'autre pour le bar.
Quant à la station service, elle n'entre pas dans l'appel d'offres. Il existe un accord entre l'aéroclub et un pétrolier privé. Une station service qui est gros plus pour l'aérodrome.
En fin de compte, même si les discussions pour rédiger la nouvelle convention ne sont pas achevées, « le cahier des charges reprendra à 90% de ce qui existe déjà », l'aéroclub devra donc répondre à l'appel d'offres. Ou pas.
La question est savoir qui d'autres pourraient s'intéresser à l'exploitation de l'aérodrome sachant que les bâtiment et la piste sont la propriété de la communauté urbaine ?
Le vol jusqu'en 2022 s'annonce encore long.
Jean Bernard